

LES OBLIGATIONS DES DIRIGEANTS EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Programme de la session — Vendredi 13 novembre 2026, de 12h00 à 13h00 (1h00)

Public visé : dirigeants, managers, responsables RH, membres CSSCT / CSE — Format : visioconférence (Microsoft Teams)

Horaire	Durée	Séquence	Contenu
12h00 – 12h05	5 min	Accueil et introduction	Présentation de l'intervenant, objectifs de la session.
12h05 – 12h15	10 min	Cadre légal et obligations de l'employeur	Art. L4121-1 et L4121-2 du Code du travail, obligation de sécurité de résultat, responsabilité du dirigeant, rôle du DUERP.
12h15 – 12h25	10 min	Désignation d'un référent sécurité	Obligation légale de désignation (art. L4644-1), critères et seuils, missions et périmètre du référent, formation requise, articulation avec le CSE/CSSCT et la médecine du travail.
12h25 – 12h40	15 min	Comprendre les RPS	Définitions (stress, épuisement professionnel, harcèlement, violences internes/externes), les 6 grandes familles de facteurs de risque (INRS), chiffres clés et illustrations.
12h40 – 12h48	8 min	Repérer les signaux d'alerte	Indicateurs individuels et collectifs (absentéisme, turnover, conflits), rôle du CSE/CSSCT dans le repérage.
12h48 – 12h56	8 min	Agir : la démarche de prévention	Prévention primaire / secondaire / tertiaire, plan d'action type, ressources mobilisables.
12h56 – 13h00	4 min	Questions / réponses et clôture	Synthèse, ressources à disposition, présentation de l'offre P.R.E.V-CONSULTING pour aller plus loin.

À l'issue de ce webinaire

- Vous saurez identifier les principaux facteurs de risques psychosociaux dans votre structure.
- Vous connaîtrez vos obligations légales et les leviers d'action à votre disposition.
- Vous repartirez avec une trame de plan d'action adaptable à votre entreprise.